

Le 15 novembre 2019

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et juridiques, et chef de la
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information C-6946

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 10 octobre 2019 et dans laquelle vous nous demandez :

- « 1. *Le dossier complet des travaux d'installation de nouveaux câbles sous-marins pour l'alimentation de l'Île-d'Orléans sur la rue Voyer à L'Ange-Gardien;*
2. *Toute communication écrite par lettre, par courriel ou autre moyen, interne et externe en lien avec ces travaux et ce dossier;*
3. *L'étude préalable sur l'impact des travaux sur le voisinage et des immeubles voisins;*
4. *Les relevés du décibelomètre au 3, rue Voyer;*
5. *Les relevés du séismographe au 3, rue Voyer;*
6. *Le calendrier et l'échéancier des travaux;*
- 7: *Les plans et devis;*
8. *Les indemnités données aux propriétaires de terrains affectés par ces travaux, notamment à l'Île-d'Orléans;*
9. *Les permis octroyés par la municipalité de l'Ange-Gardien pour ces travaux. »*

Tout d'abord, nous vous invitons à consulter le site Web du projet d'installation de nouveaux câbles sous-marins pour l'alimentation de l'Île-d'Orléans accessible à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/projets/ile-d-orleans/>

En réponse au point 1 de votre demande, vous trouverez les autorisations en annexes 1 à 5.

En réponse au point 2 de votre demande, vous trouverez les communications émises en annexe 6 à 11. Certains documents ont néanmoins été retirés et ne peuvent pas vous être communiqués, car ils contiennent des renseignements personnels confidentiels, de même que des renseignements de nature commerciale que nous traitons de façon confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 21, 22, 23, 24, 27, 32, 37, 39, 53, 54 et 56 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe et le privilège relatif au litige.

En réponse au point 3 de votre demande, vous trouverez l'étude environnementale en annexe 12.

En réponse au point 4 de votre demande, vous trouverez les documents en annexes 13 à 18, tandis que les relevés sont en annexe 19 sur la clé USB. Le logiciel permettant de lire les fichiers «.ldbin» est le logiciel « LD G4 Utility » de la compagnie Larson Davis que vous pouvez obtenir gratuitement sur le Web.

En réponse au point 5 de votre demande, vous trouverez les relevés en annexe 20.

En réponse au point 6 de votre demande, vous trouverez l'échéancier des travaux en annexe 21.

En réponse au point 7 de votre demande, vous trouverez les plans et devis des 4 appels de propositions émis pour ce projet en annexes 22 à 25 sur la clé USB.

Concernant le point 8 de votre demande, nous ne pouvons vous communiquer les documents demandés, car ils contiennent des renseignements personnels confidentiels, de même que des renseignements de nature commerciale que nous traitons de façon confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 21, 22, 23, 24, 27, 32, 37, 39, 53, 54 et 56 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe et le privilège relatif au litige.

En réponse au point 9 de votre demande, vous trouverez les permis émis en annexes 26 à 28.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.